

OBJECTIFS

- ✓ Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d'assurer sa mission telle que définie par l'article L2314-1 du Code du Travail.
- ✓ Reconnaître les agissements et comportements sexistes, les prévenir et agir grâce à une démarche de prévention

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le cadre réglementaire du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail
- Connaître les périmètres de la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes en entreprise
- Agir concrètement en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

PROGRAMME

✓ Partie 1 : Que recouvrent les phénomènes de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes ?

- Stéréotypes et préjugés
- Définition des différentes notions
- Le cadre légal et le risque juridique
- Comportements fréquents rencontrés dans les jurisprudences

✓ Partie 2 : Identifier les impacts

- Impacts pour les conditions de travail
- Impacts pour le collectif
- Impacts pour la victime

✓ Partie 3 : Intégrer le harcèlement sexuel et les agissements sexistes à la prévention

- L'articulation de l'ensemble des acteurs internes et externes de la prévention
- Panel de mesures préventives en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Prendre appui sur le dispositif de prévention des RPS de l'entreprise

✓ Partie 4 : Comment agir en cas de harcèlement avéré ?

- Les différentes étapes
- Réaliser une enquête en cas de suspicion de harcèlement sexuel
- L'élaboration d'un plan d'action

Moyens pédagogiques

Exposé, Vidéo, Projection, Echanges, Exercices pratiques. Retours d'expérience

Durée / Nombre de stagiaires

1 jour soit 7 heures
De 2 à 10 stagiaires

Public concerné

Toute personne désignée comme référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
Toute personne amenée à traiter le sujet du harcèlement sexuel et agissements sexistes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Evaluation des connaissances acquises

Quizz

Dates, lieu et tarif

Sur convention

Délais d'accès

4 mois sous réserve de disponibilité du client

Document délivré en fin de formation

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Modalités d'accès handicap

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. Prev Consult prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.